

La lettre  
de votre députée

---

**MAUD GATEL**

DÉPUTÉE DE PARIS



# ♦♦♦ ÉDITO



Chère madame, cher monsieur,

Les tensions sur le marché des biens de consommation et l'augmentation mondiale des prix de l'énergie remettent sur le devant de la scène le débat sur la réindustrialisation du continent et l'indépendance énergétique pour garantir notre autonomie stratégique.

Cet impératif constituera l'un des défis de la présidence française du Conseil de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'inscrit dans la droite ligne du plan France 2030 que le Président de la République a présenté le 12 octobre dernier.

France 2030, c'est 30 milliards d'investissement pour faire émerger les industries et énergies durables, relocaliser les savoir-faire industriels en particulier dans le domaine de la santé, stimuler l'innovation pour construire les filières du futur et favoriser la création et la production de contenus culturels et artistiques.

Ainsi 8 milliards d'euros seront-ils consacrés à notre indépendance énergétique, à la transition vers l'hydrogène durable et à la décarbonation de notre industrie. Cette dernière bénéficiera également d'un investissement de 6 milliards d'euros dans l'innovation électronique, technologique et robotique.

Dans le même objectif de garantir notre autonomie stratégique et nos modèles de consommation, 2 milliards d'euros seront alloués à l'agriculture et l'alimentation saine, durable et traçable et 3 milliards d'euros permettront d'investir dans la relocalisation de la production de médicaments et l'innovation médicale.

Avec ce plan, notre pays se donne les moyens de lancer de grands projets pour la société de demain. Car seul l'investissement dans la croissance et les technologies de rupture permettra de développer notre économie et ainsi garantir la pérennité de notre modèle social.

Bien sincèrement,

*N. Gatal*

# À L'ASSEMBLÉE



## UN BUDGET CONSACRÉ AU POUVOIR D'ACHAT

L'Assemblée nationale a discuté du projet de loi de finances (PLF) pour 2022 avec deux objectifs : **préserver le pouvoir d'achat des Français** dans un contexte marqué par l'inflation et **accompagner la relance** alors que certains secteurs rencontrent des difficultés à recruter.

Pour y répondre, ce PLF prévoit la mise en place du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie annoncé par le Premier ministre et la traduction du plan "indépendants" pour favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation.

En outre, le texte met en œuvre le plan de développement des compétences afin de former les salariés et répondre à la demande de main d'œuvre des secteurs en tension. Face au déficit d'attractivité de certains métiers de de l'hôtellerie-restauration, notre groupe a fait adopter la **défiscalisation temporaire des pourboires** réglés par carte bancaire.



## SÉCURITÉ SOCIALE : UN BUDGET QUI DESSINE LA SANTÉ DE DEMAIN

p.2

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022 est à nouveau marqué par les conséquences de la crise sanitaire avec un déficit de 15 milliards d'euros dû à la gestion de la pandémie.

Ce PLFSS est aussi marqué par la poursuite des engagements formulés au cours du "Ségur de la santé", portant ainsi le total des dépenses liées à la **revalorisation des carrières des professionnels de santé et la construction d'un système de santé plus résilient à 12,5 milliards d'euros**.

Grâce à ce PLFSS, **l'accès aux soins sera facilité** avec la lutte contre la désertification médicale, la réduction du temps de prescription pour les corrections optiques, le remboursement de la contraception pour les femmes de moins de 25 ans, l'accès précoce aux traitements innovants ou encore l'élargissement de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Avec pour ligne directrice l'impératif de justice sociale dans l'accès aux soins, notre groupe a fait adopter plusieurs amendements visant à **revaloriser le congé proche aidant, mieux prendre en charge les troubles psychologiques ou encore supprimer la surcotisation salariale sur le prime de feu des sapeurs-pompier**s.



---

## NOS PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

---



Le suicide tragique de Dinah Gonthier, 14 ans, harcelée par ses camarades en raison, selon ses parents, de son orientation sexuelle et de son origine, nous a tous bouleversés et pose une nouvelle fois la question du harcèlement scolaire.

Selon les chiffres de l'UNICEF et de l'Éducation nationale, **près de 10 % des élèves, soit 700 000 enfants et adolescents, sont victimes de harcèlement scolaire chaque année.**

p.3

Depuis le début du quinquennat, la lutte contre le harcèlement et les violences scolaires a fait l'objet d'un travail intense de la part du gouvernement, avec, dès 2019, la définition du plan antiviolence pHARE, la mise en service de deux lignes d'écoute et du site internet « Non au harcèlement » qui permet aux élèves, aux parents et aux professeurs de signaler les cas de harcèlement ou cyber-harcèlement pour prendre en charge et accompagner les victimes. Pour lutter contre ce fléau, on comptait, en 2019, 335 référents harcèlement mobilisés dans les académies et près de 10 000 ambassadeurs collégiens et lycéens.

**Je me suis associée à une proposition de loi MoDem visant à renforcer les moyens de lutte contre le harcèlement scolaire** à travers la création d'un droit à la protection contre le harcèlement scolaire, l'application du principe de protection contre le harcèlement aux établissements privés et le renforcement des missions des professionnels de santé en milieu scolaire. Cette proposition de loi prévoit également de renforcer les sanctions à l'encontre des auteurs de harcèlement et de mieux sensibiliser les élèves au travers de la création d'un stage de responsabilisation à la vie scolaire.

La gravité du harcèlement scolaire nous pousse à nous mobiliser pour inscrire cette loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale afin de renforcer les moyens au service de la protection des enfants.



# LE POINT SUR...

## UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



Depuis 4 ans, le gouvernement a mis au cœur de son action la lutte contre les inégalités. Une nécessité que la crise sanitaire a rendu encore plus prégnante. Dans ce cadre, un certain nombre de mesures a été adopté :

- **Suppression de la taxe d'habitation** pour 80 % des foyers les plus modestes ;
- Revalorisation de **l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** et **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** ;
- Automatisation de **l'accès à la complémentaire santé** pour les bénéficiaires du RSA ;
- Déploiement de 3 500 conseillers numériques pour **lutter contre la fracture numérique** ;
- Création de **points conseil budget** proposant un accompagnement budgétaire gratuit et inconditionnel, afin de prévenir le surendettement ;
- **Renforcement de l'aide alimentaire** à hauteur de 12 millions sur l'année 2021.



Parce que les inégalités se construisent dès le plus jeune âge, des actions visent à assurer l'égalité des chances ont été mises en place dès les premiers pas :

- **Dédoubllement de l'ensemble des classes de CP et de CE1** en zone d'éducation prioritaire et élargissement aux classes de grandes sections ;
- Création de **30 000 places en crèches dans les quartiers prioritaires de la ville** entre 2018 et 2022 ;
- **100 000 enfants bénéficiaires des petits-déjeuners gratuits** dans les écoles primaires des quartiers prioritaires sur l'année 2020-2021. 300 000 élèves devraient en bénéficier sur l'année 2021-2022.

Enfin, l'insertion par le travail est notre priorité. Ainsi, fin 2022, 240 000 personnes devraient bénéficier d'une **insertion par l'activité économique (IAE)**.

Ces mesures ont permis d'**augmenter le revenu médian de 2,6 % et de sortir 80 000 personnes de la pauvreté malgré la crise.**

# À VOTRE RENCONTRE



## AUX CÔTÉS DE NOS ASSOCIATIONS

L'association Florimont, avec son projet *Graine de quatorzien*, rééditait cette année son Banquet des Pains. Ateliers de fabrication, dégustation de pains des artisans boulangers du XIV<sup>e</sup> arrondissement, le succès a été au rendez-vous et a permis de sensibiliser au bien-manger et à la nécessaire lutte contre le gaspillage alimentaire.



p.5

Véritable institution du XIV<sup>e</sup> arrondissement, le FIAP-Jean Monnet favorise les échanges culturels. Ouvert sur le quartier, le FIAP-Jean Monnet accueille des jeunes et moins jeunes du monde entier et propose des activités culturelles. Grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, l'offre de restauration est à nouveau disponible.



Avec Élisabeth Crespy, directrice du FIAP et Yves Ogé, membre du bureau

La traditionnelle brocante de l'association Montparnasse Rencontres a fait son retour au mois d'octobre : vêtements, livres ont attiré de très nombreux riverains. Les sommes récoltées serviront à financer les nombreuses actions que l'association propose à destination des plus fragiles.



Avec Jacqueline Le Fur, bénévole de l'association Montparnasse Rencontres

# ◆◆◆ LE SAVIEZ-VOUS ?



## L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les « Questions au gouvernement » (QAG) dans une forme proche de celle que nous connaissons aujourd'hui ont été instaurées en 1974 sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing qui suggère d'organiser une séance d'une heure chaque mercredi et de répartir le temps de parole à égalité entre majorité et opposition.

Depuis 2019, les « QAG » se tiennent les mardis de 15 à 17 heures. Le contenu des questions est libre. La question et la réponse ne doivent pas durer plus de deux minutes chacune.



## NOTRE CIRCONSCRIPTION

p.6

Si vous fréquentez régulièrement la rue de Rennes, vous avez peut-être remarqué qu'elle ne commençait qu'aux numéros 41 et 48. À l'origine, elle devait relier la gare Montparnasse à la Seine. En 1867, le boulevard Saint-Germain est atteint. En 1870, alors que la dernière phase des travaux est en préparation et que les derniers numéros ont été réservés, le préfet Haussmann est révoqué. Les travaux ne reprendront jamais et la rue de Rennes n'atteindra jamais la Seine.



Retrouvez d'autres chroniques de l'Assemblée et de la circonscription sur mon compte Instagram.

# GARDONS LE CONTACT !



## RETRouvONS-NOUS :



le vendredi de 14 à 15 heures à la Mairie du VI<sup>e</sup> arrondissement,  
78 rue Bonaparte, salle des permanences

le vendredi de 15h30 à 16h30 à la Mairie du XIV<sup>e</sup> arrondissement,  
2 place Ferdinand Brunot, bureau 206 (2<sup>e</sup> étage)



[MAUD.GATEL@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR](mailto:MAUD.GATEL@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR)

TÉL. - 01 40 63 67 90

[f](#) [t](#) [i](#) @MAUDGATEL

p.7

## SUIVEZ MON ACTIVITÉ À L'ASSEMBLÉE SUR L'APPLICATION « NOS LOIS »



« Nos Lois » est une application gratuite qui vous permet  
de donner votre avis sur les lois en cours de préparation.  
Rendez-vous sur App Store et Play Store pour télécharger l'application.



## MON ÉQUIPE :



Chirine Berrichi

[chirine.berrichi.mg@clb-an.fr](mailto:chirine.berrichi.mg@clb-an.fr)



Camille Petitjean

[camille.petitjean.mg@clb-an.fr](mailto:camille.petitjean.mg@clb-an.fr)



Barbara De Vos

[barbara.devos@clb-an.fr](mailto:barbara.devos@clb-an.fr)